



PROGRAMME DE FORMATION

RH10 - COMPRENDRE LE CALCUL DES CHARGES SOCIALES ET FISCALES

Modalités de mise en œuvre : stage en présentiel

Public visé par la formation et pré-requis nécessaires pour suivre l'action :

Public : Toute personne qui gère les charges sociales et les dossiers sociaux.

Pré-requis : La formation ne nécessite aucun pré-requis.

Modalité d'accès à la formation :

Bulletin d'inscription.

Objectifs opérationnels à atteindre en termes de compétences :

A l'issue de la formation le stagiaire sera capable de :

- Savoir déterminer l'assiette des cotisations.
- Etre capable d'appliquer les taux de cotisations.
- Savoir maîtriser les allégements de cotisations.

Objectifs pédagogiques:

- Maîtriser et contrôler le calcul des cotisations sociales et fiscales.
- Comprendre l'importance des déclarations sociales
- Etre sensibilisé au respect des dates de dépôt afin d'éviter des risques de contentieux avec les organismes sociaux.

Contenu et programme de la formation :

Connaître les différents organismes.

La sécurité sociale : l'URSSAF.

L'assurance chômage : le Pôle Emploi. Les caisses de retraite : AGIRC ET ARRCO.

Les organismes de prévoyance.

Le trésor public.

Le mécanisme des bases de cotisations.

Le calcul des effectifs et l'incidence sur les cotisations.

Les sommes soumises à cotisations.

Le salaire en totalité.

Le salaire plafonné : le plafond de sécurité sociale ; la régularisation progressive et la régularisation annuelle ; les différentes tranches : 1 et 2 ; A, B et C.

La base CGS et la CRDS.

Le forfait social.

La garantie minimale de points (GMP).

Les publics particuliers : le contrat d'apprentissage ; le contrat de professionnalisation ; les stagiaires.

Les cotisations sociales.

La déclaration sociale nominative.

La cotisation FNAL.

Le versement transport.

L'AGS.

L'assurance chômage.

La retraite des cadres et des non-cadres.

La cotisation AGFF.

La prévoyance cadre.

La réduction Fillon.

Les cotisations fiscales.

CSG/CRDS.

Les taxes (apprentissage, prévoyance, sur salaires).

La participation à la formation, la construction.

Le CICE.

Le régime social et fiscal de certains éléments du salaire.

Les indemnités de rupture.

Les avantages en nature.

Les remboursements de frais.

Les sommes isolées.

La procédure de contrôle URSSAF.

Le rescrit social.

Le déroulement du contrôle et les documents à présenter.

Les recours.

Encadrement de la formation :

La formation est encadrée par Nicolas BOURGUIGNON qui assure la coordination de l'équipe pédagogique et administrative. Il est garant du respect du programme prévisionnel défini.

Oualité du ou des formateurs :

L'intervenant(e) a été sélectionné(e) dans le cadre d'un processus qualité spécifique (CV en annexe). Il/elle possède une expérience d'au moins 5 ans dans le domaine concerné, il/elle a suivi une formation en lien avec la thématique qu'il/elle enseigne et il/elle est reconnu(e) pour son expertise pédagogique.

Moyens et méthodes pédagogiques :

Mise en situation collective, en sous-groupe. Echanges d'expériences. Apports théoriques. Présentation dynamique et ludique

Suivi, évaluation de la formation :

QCM ou étude de cas/mise en situation.

Validation et sanction de la formation :

Une attestation de stage est systématiquement remise à l'issue de la formation conformément aux dispositions réglementaires.

Durée de la formation et modalités d'organisation :

Durée: 2 jours, soit 14 heures

Horaires prévisionnels : 9h00 -12h30 / 13h30 -17h00

<u>Lieu et moyens techniques</u> : La formation se déroule dans les locaux de SIFCO. Les salles sont spacieuses et équipées de matériels adaptés à la formation.

Nombre de stagiaires : entre 4 et 12 stagiaires